

Insee en bref

Pour comprendre...

La mesure de la pauvreté

- Comment mesure-t-on la pauvreté ?
- Pourquoi la mesure de la pauvreté monétaire ne suffit pas ?
- À quoi sert la mesure de la pauvreté ?



• Comment mesure-t-on la pauvreté ?

Précarité, situations défavorisées, exclusion sociale, grande pauvreté, nouvelle pauvreté, privations... parler de la pauvreté, c'est s'intéresser à une situation sociale complexe. Pour mesurer la pauvreté, il est d'abord nécessaire d'en préciser les contours. Statisticiens, sociologues, économistes contribuent à ce travail de définition, qui relève plus largement d'un débat citoyen.

En 1984, le Conseil européen a adopté la définition suivante de **la pauvreté** : doivent être considérés comme pauvres « **les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables de l'État membre où elles vivent** ».

L'Insee, comme Eurostat (l'office statistique européen) et les instituts de statistique des autres pays d'Europe, mesure donc la **pauvreté monétaire** de manière **relative**, à l'aide d'un seuil de ressources qui dépend du niveau et de la répartition des revenus dans la population.

Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont **le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté**.

Qu'est ce que le seuil de pauvreté ?

Le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport aux **niveaux de vie** de la population.

Être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. Pour l'Insee, comme pour Eurostat, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à **60 % du niveau de vie médian** de la population française.

Mais qu'est ce que le niveau de vie ?

L'Insee calcule le niveau de vie de chaque personne en rapportant le **revenu disponible** du ménage dans lequel il vit, à la taille de ce ménage. La taille du ménage est mesurée par le nombre **d'unités de consommation (UC)** qui le compose.

1^{er} élément du niveau de vie, le revenu disponible

Ce que reçoit votre ménage (famille)

- des revenus d'activité (nets de cotisations sociales) : salaires, bénéfices tirés d'une activité indépendante...
- des revenus du patrimoine (intérêts et dividendes tirés de placements financiers, loyers reçus par un ménage propriétaire qui loue son bien immobilier à un locataire)
- des pensions de retraite, indemnités de chômage...
- des prestations sociales (allocations familiales, allocations logement...) et des minima sociaux (revenus de solidarité active, allocations de solidarité aux personnes âgées...)

Moins



Ce que verse votre ménage (famille)

- des impôts directs : impôt sur le revenu, CSG, CRDS, taxe d'habitation...

Par exemple :

3 000 € par mois

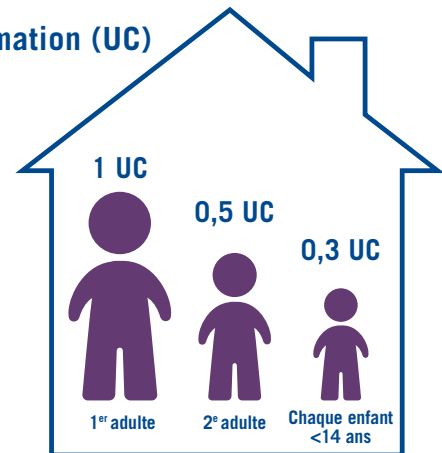
Moins

300 € par mois

Le revenu disponible de votre ménage (famille) est de $3\,000 - 300 = 2\,700$ €

2^e élément du niveau de vie, le nombre d'unités de consommation (UC)

La vie en commun permet de réduire certaines dépenses comme celles pour le logement. La notion d'*unité de consommation (UC)* est utilisée pour en tenir compte, selon une échelle définie par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). On attribue 1 UC au premier adulte d'un ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.



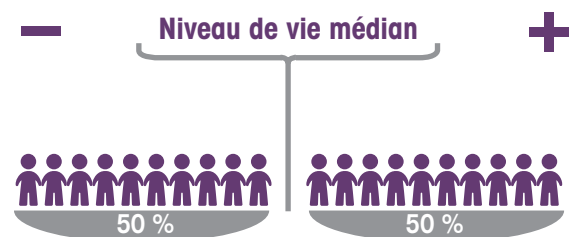
Niveau de vie du ménage =
Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC dans le ménage
= niveau de vie de chaque personne du ménage

Si votre famille (ménage) est composée de 2 adultes et 1 enfant de moins de 14 ans (soit 1,8 UC) votre niveau de vie est de 1 500 € (2 700/1,8)

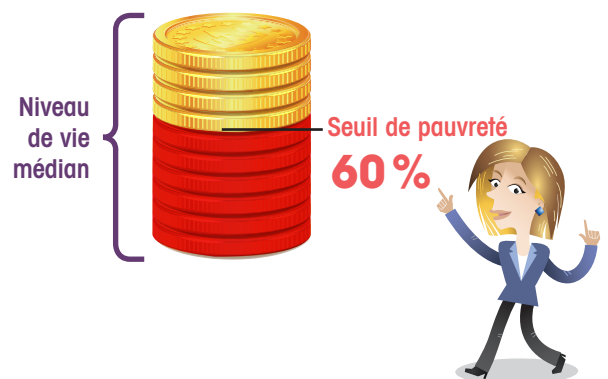
Qu'est ce que le niveau de vie médian ?

La médiane est la valeur qui partage la population étudiée en deux parties égales. Appliquée aux niveaux de vie de l'ensemble de la population cela donne : la moitié de la population a un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur.

En France, en 2012, le **niveau de vie médian** était de 19 740 euros annuels : 50 % de la population dispose de plus et l'autre moitié de la population de moins.



Le seuil de pauvreté =
60 % du niveau de vie médian =
11 840 € annuels, soit 987 € par mois



Ainsi avec un niveau de vie de 1 500 €
votre famille n'est pas considérée comme pauvre.

• Comment mesure-t-on la pauvreté ?



Chaque année l'Insee calcule, à partir des déclarations fiscales et des montants de prestations sociales, le niveau de vie d'un échantillon d'environ 60 000 ménages tirés au sort, représentatif de la population de France métropolitaine, et correspondant à près de 110 000 personnes.

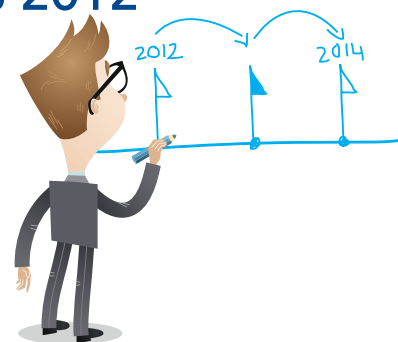
Ce travail de collecte et de calcul, appelé enquête **Revenus fiscaux et sociaux**, sert à déterminer avec précision le niveau de vie médian, le seuil de pauvreté, le nombre de personnes pauvres ; elle permet aussi d'analyser les caractéristiques de ces personnes : âge, sexe, type de ménage, diplôme, profession, statut d'activité...

Comme pour toute enquête le **secret statistique** garantit la confidentialité des données individuelles collectées par les agents de l'Insee. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (**Cnil**) exerce son contrôle sur la diffusion des données relatives aux personnes physiques : elles ne doivent pas permettre une identification ni directe ni indirecte des personnes ayant répondu aux enquêtes.

Pourquoi les données publiées par l'Insee en septembre 2014 datent de 2012

Pour calculer les niveaux de vie et donc le seuil de pauvreté l'Insee utilise les données fiscales. Or les personnes déclarent leurs revenus **2012** à la fin du printemps **2013** aux services des impôts qui les contrôlent et les valident à l'automne **2013**.

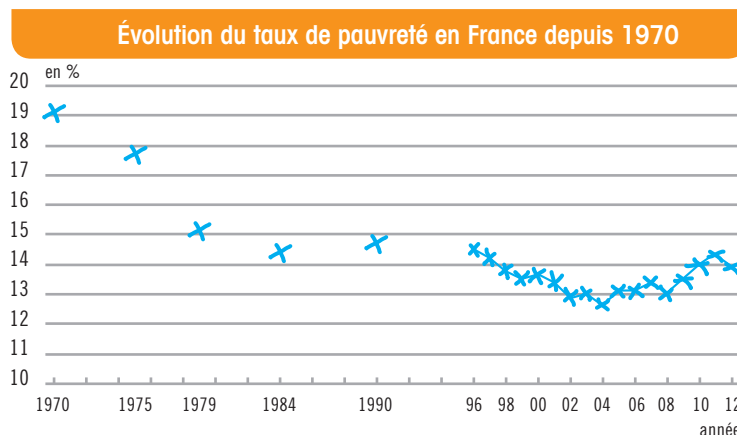
Par conséquent, l'Insee peut traiter ces données, les compléter, les analyser et publier les résultats l'année suivante, en **2014**.



Qu'est-ce que le taux de pauvreté ?

Le **taux de pauvreté** correspond à la part de personnes dans la population totale dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

En 2012, le taux de pauvreté en France était de 13,9 %. Durant les années 2000, le taux de pauvreté en France était d'environ 13 % contre 19 % en 1970.



Champ : France métropolitaine, ménages hors communautés et hors ménages d'étudiants.
Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

Pauvreté absolue ou pauvreté relative : quelles différences ?

L'**approche relative** définit le seuil de pauvreté monétaire comme une proportion fixe du niveau de vie médian des habitants d'un pays (60 % pour les pays de l'UE). Ce seuil de pauvreté évolue donc chaque année selon l'évolution des revenus et leur répartition dans la population.

Avec cette approche on se situe dans un pays donné à un moment donné : par exemple avec 10 € par jour en France on a du mal à vivre, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays, ni dans la France du 19^e siècle. La pauvreté est relative selon le pays et l'époque dans lesquels on vit.

Dans l'**approche absolue**, le seuil de pauvreté monétaire a une valeur fixée une fois pour toute, définie à partir du coût d'un panier de biens et de services considérés comme indispensables (pour se nourrir, rester en bonne santé...). Le seuil est défini indépendamment des évolutions annuelles du niveau de vie dans la population. Cette approche est couramment utilisée pour caractériser la pauvreté dans les pays en développement. Par exemple, le seuil de « pauvreté absolue », de 1 dollar US par jour, retenu par la Banque Mondiale pour mesurer la pauvreté dans les pays les moins développés, est une variante de cette méthode.

Pourquoi a-t-on choisi un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian ?

Le choix du **seuil à 60 %** résulte d'un consensus au sein de l'Union européenne. Cette approche commune dans tous les pays rend les comparaisons possibles, mais aucun seuil n'est plus juste ou plus objectif qu'un autre. Le choix du seuil de référence a bien sûr un impact important sur les résultats obtenus. C'est pourquoi l'Insee publie également des **taux de pauvreté** selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur la mesure des inégalités.

Par exemple, en France, en 2012, on compte près de 5 millions de personnes pauvres avec un seuil fixé à 50 % ; on en compte 8,5 millions avec un seuil à 60 %.

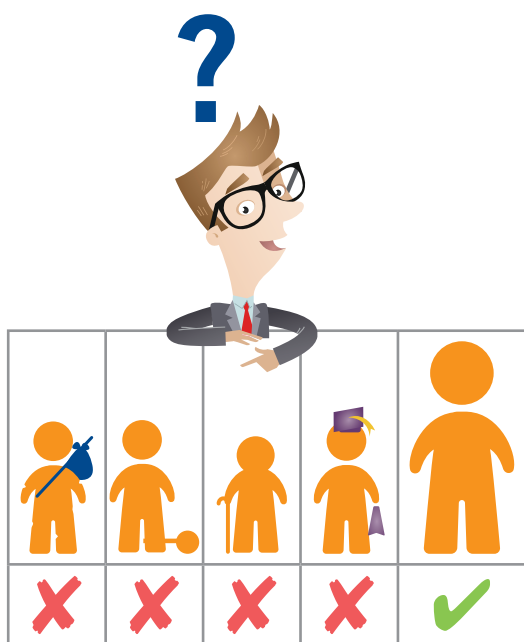
Quelles personnes étaient considérées comme pauvres en 2012 ?

Le seuil de pauvreté étant fixé à 60 % du niveau de vie médian, en 2012 une personne seule était considérée comme pauvre si son niveau de vie était inférieur à **987 € par mois**. À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 467 € par mois et le [*Smic net s'élevait à 1 096,88 € au 1^{er} janvier 2012.*](#)

• Pourquoi la mesure de la pauvreté monétaire ne suffit pas ?

Les indicateurs présentés jusqu'ici (seuil de pauvreté, taux de pauvreté...) présentent cependant certaines limites. Ils nécessitent d'être complétés par d'autres types de mesures.

Des limites...

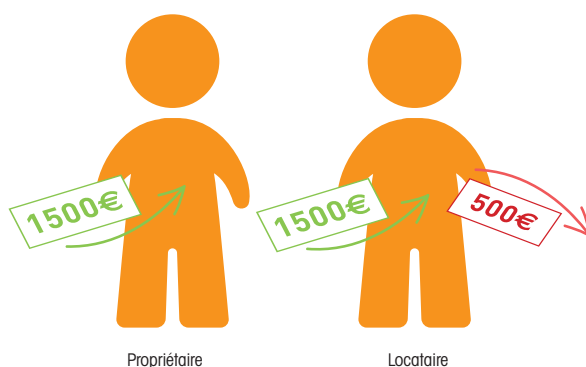


- Le **niveau du seuil de pauvreté évolue avec le temps**. En particulier, si la situation d'une grande partie de la population se dégrade, les revenus diminuent globalement. Dans ce cas le revenu médian diminue, le seuil de pauvreté aussi, et à niveau de vie égal, une partie de ceux qui étaient considérés pauvres avant ne le sont plus.

- Les **informations utilisées pour mesurer les niveaux de vie et la pauvreté ne couvrent pas toute la population de France métropolitaine** : les personnes vivant dans des communautés (maisons de retraite, couvents, prisons,...) ou les personnes sans domicile ne sont pas prises en compte. Or, certaines de ces personnes sont parmi les plus pauvres. On estime entre 100 000 et 500 000 le nombre de personnes pauvres non comptabilisées pour cette raison, soit de **1 à 5 % du nombre total de personnes pauvres**.

- La **mesure du revenu disponible ne prend pas en compte le fait d'être ou non propriétaire**. Pourtant on ne peut pas dire que la situation soit la même selon l'un ou l'autre cas.

Prenons par exemple un propriétaire (ayant fini de payer son appartement) dont le revenu disponible est de 1 500 €. On peut juger qu'il est dans une meilleure situation qu'un **locataire** qui a le même revenu mais qui doit déboursier chaque mois un loyer de 500 € ...



Certains chercheurs préconisent de raisonner comme si les propriétaires bénéficiaient d'un revenu complémentaire, correspondant à un loyer qu'ils se verseraient (en tant qu'occupant des lieux) à eux-mêmes (en tant que propriétaires) : *le loyer imputé*. Le prendre en compte modifie les niveaux de vie des propriétaires, donc la répartition globale des niveaux de vie dans la population.

Chaque année, l'Insee présente cette variante pour compléter l'information diffusée sur la mesure de la pauvreté.

... et des compléments possibles



- D'autres informations existent : l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ([Onpes](#)) utilise des dizaines d'indicateurs, fournis entre autres par l'Insee, visant à décrire la variété des situations de pauvreté.

De nombreuses associations, comme les **Restos du cœur** ou la **fondation Abbé Pierre**, donnent aussi régulièrement leur vision de la pauvreté d'après les remontées de terrain qui leur sont faites.

- D'autres façons de mesurer la pauvreté : les **minima sociaux**.

On peut aussi mesurer le nombre de personnes pauvres à partir de celui des titulaires de minima sociaux. On comptabilise alors les personnes « reconnues » comme démunies au sein de la société par l'administration. La difficulté, c'est que le nombre de pauvres évolue en fonction de la législation : une règle durcissant l'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA) fait baisser le nombre de titulaires, mais pas forcément celui des pauvres. Et inversement : la création du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1988 a fait « apparaître » une pauvreté qui existait auparavant.

- Des avancées pour élargir le champ de la connaissance : pour l'instant les [personnes sans-domicile](#) ne sont pas prises en compte dans la mesure de la pauvreté (cf. page 6) car elles constituent une population difficile à cerner. Cela pourrait évoluer à l'avenir puisque l'Insee (avec l'Institut d'études démographiques, Ined) a réalisé en 2012 l'enquête auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de distributions de repas, dite enquête Sans-domicile.

Ainsi 141 500 personnes ont été comptabilisées comme sans domicile en France métropolitaine début 2012, soit une progression de près de 50 % depuis 2001 (date de la précédente enquête).



Enfin la pauvreté n'est pas uniquement **monétaire**. On est pauvre aussi quand on ne peut pas atteindre certaines « normes » de consommation ou de confort. C'est ce que l'on appelle **la pauvreté en conditions de vie...**

• Pourquoi la mesure de la pauvreté monétaire ne suffit pas ?

La pauvreté en conditions de vie

Les indicateurs présentés précédemment ne reposent que sur des critères **monétaires**. Or, la conséquence de la pauvreté, c'est l'**exclusion** de certaines pratiques sociales, ou de certaines normes de consommation. C'est pourquoi l'Insee, comme tous les instituts statistiques européens, mesure les **privations** dont souffre une partie de la population, ce qui est appelé « **la pauvreté en conditions de vie** ». L'institut pose des questions très concrètes aux ménages : pouvez-vous chauffer votre logement ? Recevoir des amis ? Remplacer les meubles ? etc.

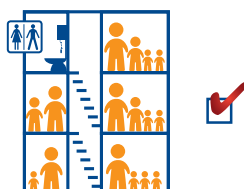
L'Insee a retenu un certain nombre de difficultés pouvant être rencontrées par les ménages, réparties en quatre dimensions :



- Les **contraintes budgétaires** notamment mesurées par le taux d'endettement, la fréquence des découverts bancaires et du niveau d'épargne ;



- les **retards de paiements** inhérents aux factures (énergie, téléphone, etc.), aux loyers et charges, ainsi qu'aux impôts et taxes ;



- les **restrictions de consommation** s'exprimant, entre autres, par le fait de ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température, acheter des vêtements neufs, offrir des cadeaux ou de ne pas pouvoir faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des 2 dernières semaines) ;

- les **difficultés de logement**, qui mettent en évidence un manque de confort élémentaire (absence de toilettes à l'intérieur du logement, de système de chauffage, etc.) ou d'espace suffisant par rapport au nombre d'occupants.



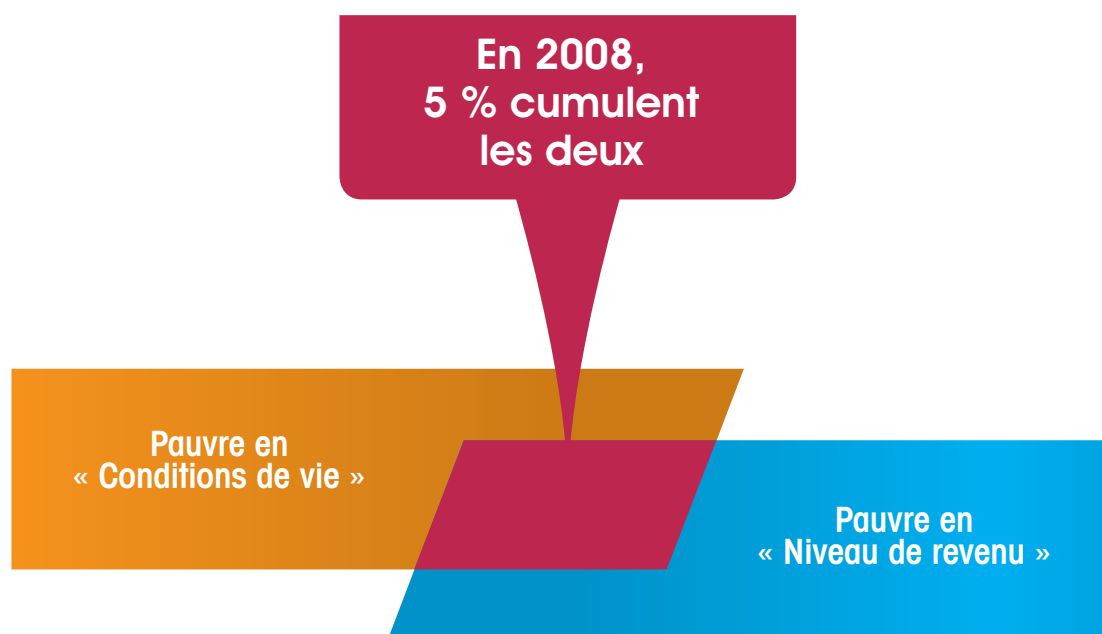
On est pauvre **en conditions de vie** lorsqu'on cumule plusieurs de ces difficultés.

Conditions de vie et niveau de revenu sont évidemment fortement liés et pourtant...

En 2008, par exemple, 13 % des personnes sont pauvres d'un point de vue monétaire ; une part similaire de la population connaît des privations matérielles suffisamment importantes pour être considérée comme pauvre en termes de conditions de vie.

Même si conditions de vie et niveau de revenu sont fortement liés, faiblesse du niveau de vie et difficultés matérielles ne se recouvrent que partiellement.

Ainsi, **en 2008, 20 % de la population est touchée par l'une ou l'autre de ces formes de pauvreté, mais 5 % de la population les cumulent, soit une personne pauvre sur quatre.**



• À quoi sert la mesure de la pauvreté ?

- **À cibler les populations les plus exposées** ou celles à risque pour mettre en œuvre des politiques publiques et lutter contre les inégalités et l'exclusion.

Les **personnes les plus exposées à la pauvreté** sont les familles monoparentales, les couples avec trois enfants ou plus, les ménages dont la personne de référence est jeune (moins de 25 ans) ou au chômage.

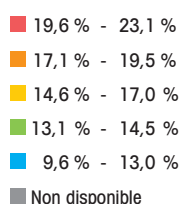
- **À suivre l'évolution de la pauvreté** pour estimer l'efficacité de ces politiques.

Le suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de l'inspection générale des affaires sociales en fournit un exemple concret ([voir page 21 : 15 mesures prioritaires](#)).

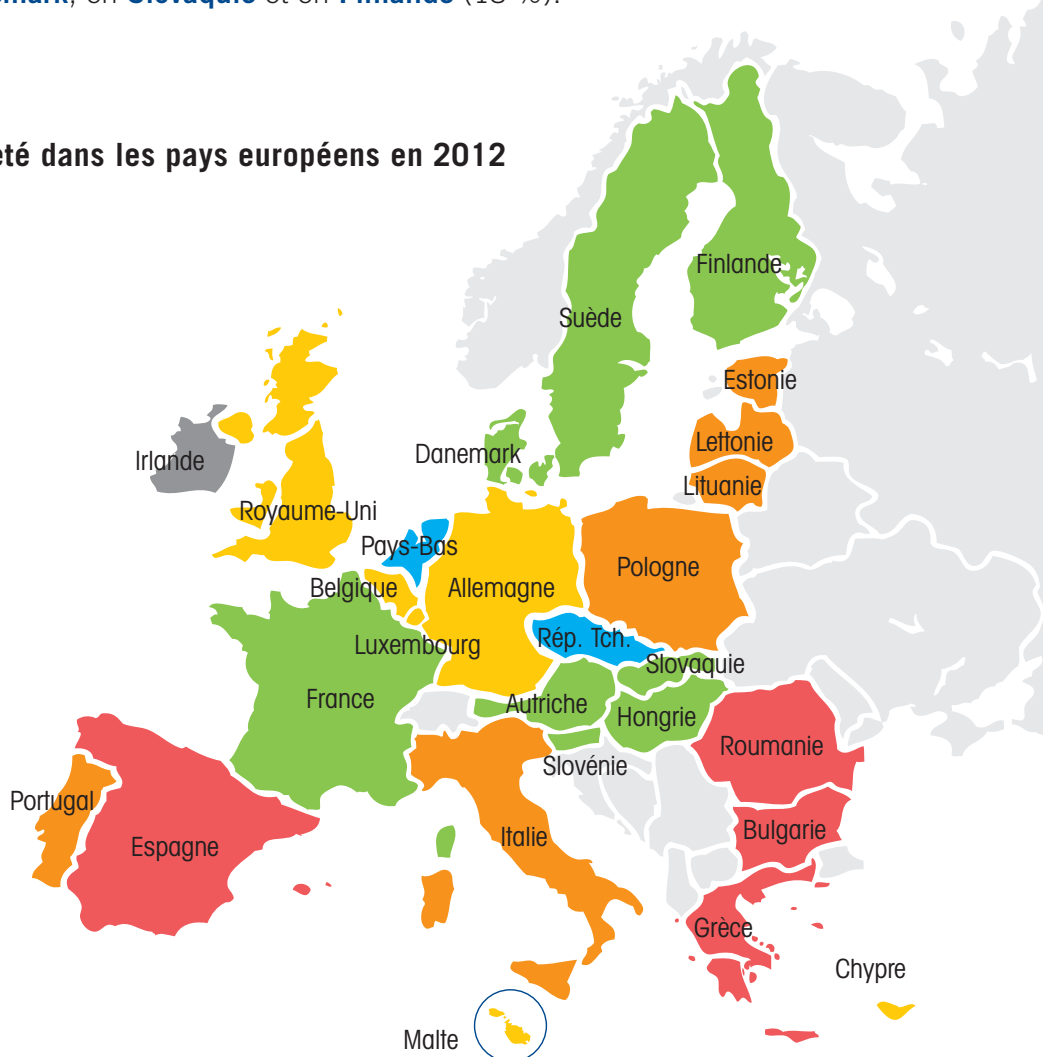
- **À faire des comparaisons entre les pays européens** et à situer le nôtre.

En 2012, 17 % de la population dans l'**UE28** était en risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur revenu disponible était en dessous du seuil national de risque de pauvreté. Le risque de pauvreté est le plus élevé en **Grèce** et en **Roumanie** (23 % chacun), en **Espagne** (22 %), en **Bulgarie** et en **Croatie** (21 %). C'est en **République tchèque** et aux **Pays-Bas** (10 %) qu'il est le plus bas, ainsi qu'au **Danemark**, en **Slovaquie** et en **Finlande** (13 %).

Taux de pauvreté dans les pays européens en 2012



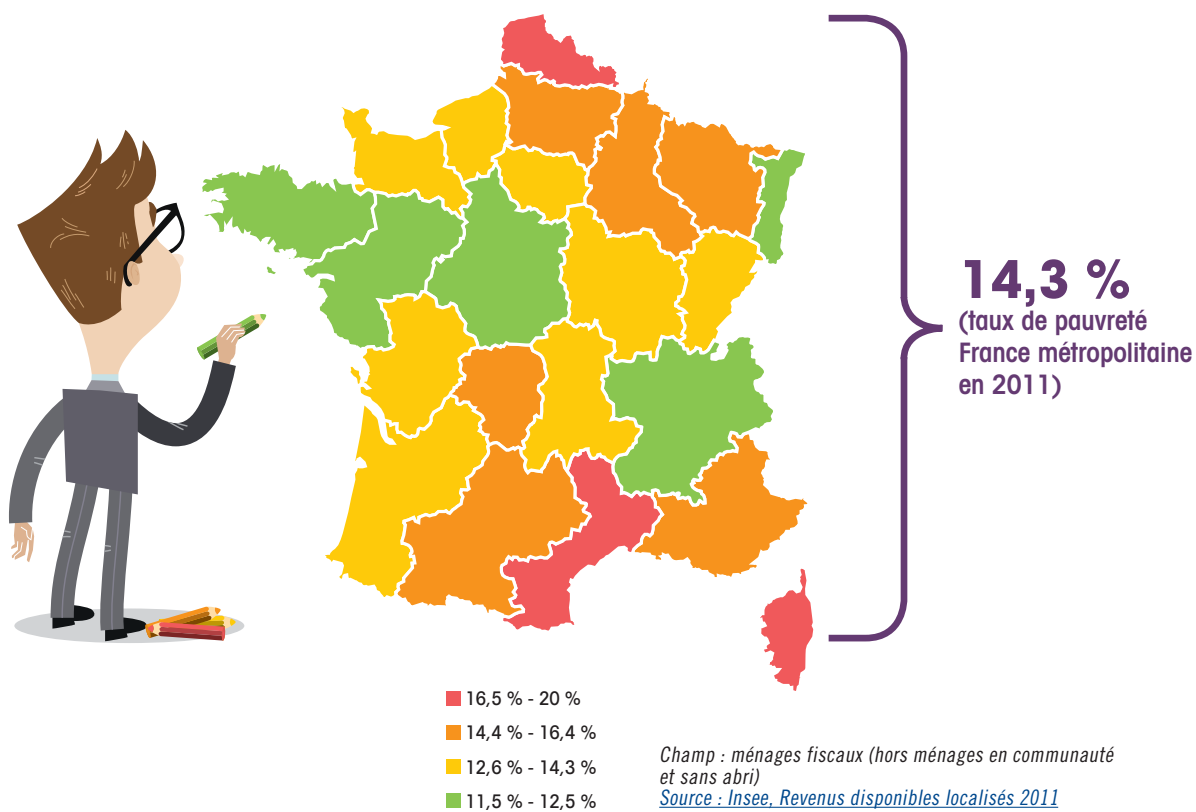
Source : Eurostat



- À mesurer **les inégalités sur le territoire** et définir des politiques ciblées localement.

La pauvreté n'atteint pas la population de la même façon dans toutes les régions de France. Il y a d'assez fortes différences entre les régions (cf. carte) mais aussi entre les territoires ruraux et urbains.

Taux de pauvreté par région en 2011



Pour en savoir plus :




- **Les niveaux de vie en 2012**
Insee Première n°1513 - septembre 2014

• Comment obtenir plus d'informations ?

Pour suivre toutes nos actualités,
l'Insee vous propose plusieurs abonnements



Sur les réseaux sociaux

- Retrouvez sur [Twitter](#)  les dernières publications et les services proposés par l'Insee
- Consultez sur [Dailymotion](#)  les vidéos pédagogiques expliquant le calcul des indicateurs de l'Insee
- Informez-vous avec [Slideshare](#)  sur les travaux de l'Insee

Les flux RSS de insee.fr

Toutes les actualités, conjoncture, publications, communiqués de presse



<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/rss.htm>



Les lettres d'information

- Découvrez le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois les nouveautés du site www.insee.fr avec [Insee.net actualités](#)
- La lettre d'information de ma région
Les nouveautés de l'Insee sur ma région

Retrouvez toutes les données de l'Insee
en libre accès sur [insee.fr](http://www.insee.fr)



www.insee.fr : l'accès pour tous aux données de l'Insee

